



**PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE**  
**Arrêté temporaire n° 2023-N141-LIM-87-T1**

relatif à la réglementation de la circulation sur la bretelle de sortie du diffuseur n° 65 sens Limoges-Angoulême de la route nationale n° 141 sur le territoire de la commune de Veyrac,

- Vu** le Code de la route ;
- Vu** le Code de la voirie routière ;
- Vu** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8ème Partie – Signalisation Temporaire) approuvée par arrêté Interministériel du 6 décembre 2011 modifié ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** l'arrêté interministériel en date du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;
- Vu** le décret n° 2013-1181 du 17 décembre 2013 modifié portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;
- Vu** la note technique du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national ;
- Vu** la note des jours hors chantier en date du 19/01/2023 ;
- Vu** le décret du 07/10/2021, portant nomination de Mme Fabienne BALUSSOU, Préfète de la Haute-Vienne ;
- Vu** l'arrêté préfectoral de Mme la Préfète de la Haute-Vienne du 25 octobre 2021 portant délégation de signature à M.Olivier JAUTZY, Directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest, et à certains de ses collaborateurs ;
- Vu** la décision n° 2023-01-87 du 02 janvier 2023 de M. Olivier JAUTZY, Directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest, donnant délégation de signature à certains de ses collaborateurs ;

**Vu** l'avis favorable du Conseil départemental de la Haute-Vienne, antenne de Nieul en date du 20 mars 2023 ;

**Vu** le dossier d'exploitation sous chantier de fermeture de la bretelle de l'axe RN 141 rédigé par le district de Limoges activant la mesure de fermeture de bretelles 65-1 S ;

**Vu** l'avis favorable de Monsieur le maire de Veyrac en date du 19 mars 2023 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de fermer à la circulation la bretelle de sortie du diffuseur n°65, sens Limoges-Angoulême de la RN141 en Haute-Vienne pour assurer la sécurité des personnels et des usagers pendant les travaux de purge de chaussée.

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le chef du district de Limoges de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest,

## **ARRÊTE**

\*\*\*

### **ARTICLE 1 :**

Le 29 mars 2023 la bretelle de sortie du diffuseur n° 65 sens Limoges - Angoulême de la RN 141 en Haute-Vienne sera fermée pour une demi-journée. Cette fermeture s'accompagne de la neutralisation de la voie de droite par FLR de la RN 141 au droit du diffuseur du PR 51+600 au PR 54+500.

Lorsque la bretelle de sortie est fermée, une déviation est faite à partir RN 141 direction Angoulême, sortie au diffuseur n°64 par bretelle de sortie sens Limoges-Angoulême, puis RD 9 et RD941 direction « La Barre » pour une fin de déviation au niveau de la sortie n°65.

### **ARTICLE 2 :**

En cas d'aléas techniques ou climatiques, les travaux prévus le 29 mars 2023, pourront être reportés dans les mêmes conditions les 30 ou 31 mars 2023.

### **ARTICLE 3 :**

La signalisation réglementaire, conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation temporaire est mise en place, surveillée et entretenue par le district de Limoges – CEI Limoges et CEI d'Etagnac

### **ARTICLE 4:**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent (Tribunal Administratif de Limoges – 1 , Cours Vergniaud 87000 Limoges) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 5 :**

M. le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet de la DIRCO, affiché aux abords du chantier et disponible dans les véhicules et sera publié au RAA et dont l'ampliation sera adressée :

- au Colonel commandant le Groupement de gendarmerie Départementale de la Haute-Vienne,
- au district de Limoges, Direction interdépartemental des routes Centre-Ouest

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution,

et pour information à :

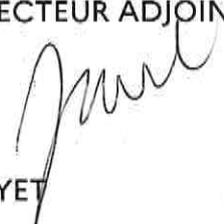
- à la préfecture de la Haute-Vienne,
- M. le Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne,
- M. le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Vienne,
- M. Le Maire de Veyrac
- M. Le Maire de Saint - Victurnien
- Syndicat des Transporteurs Routiers de la Haute-Vienne,
- S.D.I.S. de la Haute-Vienne,
- CIGT,
- Service des Transports – Région Nouvelle Aquitaine,
- S.A.M.U.87

Limoges, le 23/03/2023

LA PRÉFÈTE DE LA HAUTE-VIENNE  
POUR LA PRÉFÈTE DE LA HAUTE-VIENNE, ET PAR  
DÉLÉGATION,

LE DIRECTEUR INTERDÉPARTEMENTAL DES  
ROUTES CENTRE-OUEST ET PAR DÉLÉGATION,

LE DIRECTEUR ADJOINT EXPLOITATION



H. MAYET

